



PROCÈS-VERBAL

34^{ème} réunion du Groupe de travail 5 - QUESTIONS HORIZONTALES

Mercredi 16 octobre 2024, 09h30-17h00 CEST

Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU - Boulevard Charlemagne 80, 1000 Bruxelles

Président : Julien Daudu (EJF)

Vice-président : Daniel Voces (Europêche)

1. Bienvenue du Président

Le Président du GT5, M. Julien Daudu, souhaite la bienvenue à tous les membres et observateurs, aux intervenants invités, et aux représentants de la Commission européenne et des administrations nationales des États membres de l'UE. Il transmet aussi les excuses de M. Juan Manuel Trujillo (ETF), absent.

La liste complète des personnes présentes est disponible à l'ANNEXE I de ce procès-verbal.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière rencontre du GT5 - 6 mars 2024

Le procès-verbal de la dernière réunion du GT5 est approuvé sans modifications ni commentaires supplémentaires.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire est adopté sans modifications ni commentaires additionnels.

4. Session de la DG MARE sur l'évaluation de la Politique commune de la pêche (PCP)

4.1- Introduction de la DG MARE concernant le calendrier et le processus d'évaluation de la PCP

Les représentantes de la CE, Mesdames Julia Rubeck et Laurene Jolly, effectuent une présentation disponible sur ce lien :

https://ldac.eu/images/EC_Presentation_Timingprocess_of_the_CFP_evaluation_Laurene_Jolly.pdf

4.2- Retour du LDAC : Questions, commentaires et dialogue sur la manière d'améliorer la PCP en s'axant sur la dimension extérieure

Après avoir entendu les diverses questions posées, la représentante de la CE, Mme. Isabelle Garzon, répond ce qui suit :

- Tous les acteurs impliqués pourront participer à la consultation.
- Les entreprises halieutiques ayant des investissements dans les pays tiers (sociétés mixtes ou joint-ventures) aimeraient beaucoup recevoir un éventuel avis du LDAC, et la CE estime qu'il est tout à fait approprié de pouvoir jouir d'un cadre de transparence pour les investissements dans les pays tiers.
- Au sujet du soutien financier, elle rappelle que dans le cadre de l'aide aux pays tiers, le programme Gateway a été lancé pour insister sur la croissance durable ; elle expose donc le cadre de déploiement du programme et invite à faire usage de ces fonds et à les demander aux entreprises.

- Elle ajoute que la CE vient de publier, via la DG INTPA, une évaluation à mi-parcours, qui se veut une combinaison d'éléments relatifs au financement privé et de mesures d'encouragement pour une gestion durable de la gouvernance des océans.
- Le cadre de la pêche étant tellement vaste, il est très important de travailler avec la DG INTPA pour améliorer la durabilité et la dimension bleue. Il faut mettre à profit cette opportunité d'étudier les futures actions à engager.
- Mme. Garzon souligne l'importance de travailler sur les deux dimensions : pêche et partenariat pour les océans. Dans la lettre de mission, un volet y sera consacré. C'est une action prioritaire pour les années à venir, une approche stratégique en lien avec l'évaluation de la PCP.
- Mme. Garzon explique deux nouveautés au sujet desquelles des changements seront peut-être appliqués : une concernant le règlement de contrôle (nouvelles règles de traçabilité pour les produits frais et congelés) et une autre sur l'introduction de nouvelles règles pour la certification des captures et les certificats de captures.

Pour sa part, Mme. Laurene Jolly (CE) dit qu'il est nécessaire de connaître l'évaluation d'impact du Fonds européen maritime et pour la pêche (FEMPA). De fait, elle souligne que le règlement de la PCP est un cadre et une opportunité d'assurer la cohérence avec la dimension extérieure.

Après débat, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **La représentante de la CE, Isabelle Garzon, enverra au Secrétariat du LDAC les informations relatives au groupe de travail Afrique-Europe¹.**
- **Une lettre sera rédigée puis envoyée à la DG MARE sur l'éventuelle utilisation du programme « Global Gateway » pour les investissements halieutiques européens dans les pays tiers (sociétés mixtes)**

4.3- Voie à suivre : identification des éléments qui permettront la rédaction d'un projet d'avis et création d'un groupe de réflexion spécifique

M. Julien Daudu, Président du GT, précise qu'un groupe de réflexion sera convoqué pour démarrer un projet d'avis sur la dimension extérieure.

¹ Les informations reçues après la réunion ont été les suivantes :

« Groupe stratégique Afrique-Europe : en cas de besoin de plus amples informations du côté de la Commission, la personne de contact à la DG MARE est Mme. Bénédicte Caremier, Unité B1.

Concernant le programme Global Gateway et le financement extérieur de l'UE, vous pouvez aussi contacter Bénédicte pour plus de renseignements. Et pour ce qui est du rapport de la Commission que je citais, vous le trouverez ici : [The EU's revamped International Partnerships - European Commission](#)

Pour aller plus loin, veuillez lire l'évaluation des instruments de financement extérieur : [Evaluation of the European Union's External Financing Instruments \(2014-2020 and 2021-2027\) - European Commission](#)

Heureuse coïncidence : la publication concomitante d'un rapport conjoint qui aborde l'avancée de la mise en œuvre du paquet d'investissement du programme Global Gateway Afrique-Europe. Il a été rédigé par la DG INTPA, la DG NEAR, l'Agence de développement de l'UA AUDA-NEPAD et la Commission de l'Union Africaine : [Joint report European Commission – AUDA-NEPAD: implementation of the 2030 vision - European Commission](#). Des exemples d'actions liées à notre portefeuille se trouvent soulignés :

- 17) Partenariat Blue Med
- 18) Groupe stratégique sur les océans Afrique-Europe
- 19) Programmes régionaux africains sur les océans
- 20) Initiative TEI Tanzanie
- 58) Port de Cotonou

5. Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR)

5.1- Cartons pour pêche INDNR de l'UE : questions des membres au sujet de l'état du dialogue avec les pays non membres de l'UE (sur la base d'une liste de pays d'intérêt, et questions des membres partagées au préalable avec la Commission)

Le représentant de la CE, M. Roberto Cesari, donne les dernières nouvelles relatives aux différents pays :

- Sénégal : la semaine passée, le premier audit a eu lieu suite à l'octroi du carton jaune au mois d'avril.
- Cameroun, Indonésie et Malaisie : absence d'échanges actifs, par conséquent il n'y a ni activité ni nouveautés à annoncer.
- Équateur : le pays est détenteur d'un carton jaune depuis 2019. Suite aux dialogues maintenus, deux déficiences ont été relevées : le contrôle des débarquements et les importations dans les unités de transformation du thon. Un blanchiment des quotas dans l'Océan Indien et dans l'Atlantique a été observé, ce qui a conduit à recommander un meilleur contrôle au niveau des usines de transformation. Sans oublier l'application du système de sanctions issu de la nouvelle loi sur la pêche, qui ne fonctionne encore pas complètement.
En septembre, un rapport d'avancement pour le pays a été reçu, mais les progrès ne vont pas pouvoir continuer tant que les deux facteurs précités n'auront pas été améliorés. Les informations opportunes seront transmises au LDAC et la possibilité de se rendre sur place pour en débattre sera envisagée, si la situation du pays le permet, car au mois de mars 2025 des élections sont prévues. Il n'y a aucune assurance d'amélioration de la situation.
- Panama : avant l'été, des élections ont eu lieu et des changements au Ministère de la pêche se sont produits, le nouveau ministre et sa nouvelle équipe ayant manifesté leur volonté d'aborder les déficiences. La traçabilité est faible dans le pays, le focus principal porte sur le contrôle des flottes qui opèrent dans les eaux internationales. La coopération est fondamentale, mais la situation au Panama est critique. Les choses en sont à un dernier stade. La visite de l'UE a été reportée, pour donner plus de temps à la nouvelle équipe de se mettre en place. L'audit aura probablement lieu au premier trimestre de 2025.
- Brésil : il n'y a pas de contact avec le pays, dont l'engagement est manifestement absent.
- Guyane française : Le CCRUP a fait état de l'existence d'activités illégales qui pointent vers le Venezuela et le Surinam, deux pays qui affichent une activité illégale dans les eaux françaises et qui doivent donc faire l'objet d'une solide vigilance halieutique. Le contrôle des importations doit être renforcé de même que le développement des certificats de captures et d'IT-Catch comme outils à utiliser.

- Venezuela et Surinam : les choses ont progressé. Au Venezuela, il y avait des doutes par rapport aux importations et à présent la réponse au questionnaire sur la pêche INDNR est attendue.
- Surinam : plusieurs navires ont été arrêtés dans ses eaux. Une lettre sera envoyée pour demander une enquête, et une délégation européenne se rendra probablement sur place.
- Ghana : La CE s'y est rendue l'année dernière. De nombreuses recommandations ont été faites, notamment sur la révision de la pêche de base. Le Ministre ghanéen de la pêche a abordé la question des chalutiers et des transbordements en canoës / pirogues, question qui concernait les chalutiers (grand niveau de captures accessoires de petits pélagiques non autorisés). Le nombre de licences a baissé, actuellement il se situe à 22 alors que par le passé il dépassait 60. Une fermeture de deux mois pour les chalutiers a aussi été accordée. Le pays fait donc des efforts. Le problème est que des élections auront à nouveau lieu prochainement et les échanges s'en trouvent ralentis à chaque fois. La CE a demandé au pays d'avancer sur la nouvelle loi de pêche mais n'a pas encore eu de nouvelles ; de fait l'avant-projet relatif à une pêche durable n'a pas été reçu. Le système des sanctions sera léger, il faudra attendre de voir ce qui se passe après les prochaines élections.
- Liberia : la CE a parlé avec le pays lors du Comité des Pêches de la FAO et elle s'est réunie avec lui à Bruxelles, malheureusement sans amélioration. De plus, la confusion règne au sein des autorités chargées de la pêche, ce qui n'aide pas. Sans oublier les fortes tensions diplomatiques (comme dans le cas du Panama).
- Sénégal : le pays a un carton jaune. L'ICCAT a détecté de graves déficiences au niveau du système de contrôle et de surveillance. Et de certains navires battant le pavillon du Sénégal qui opéraient également en dehors de ses eaux. Les importations sont soumises à des contrôles très faibles, ce qui donne lieu à des importations illégales vers le marché européen. La CE a mené une enquête à ce sujet. Elle n'a encore engagé aucune action mais aucun progrès notable n'a été fait non plus. La situation est vraiment critique. La CE n'observe pas une attitude positive de la part du Sénégal en matière de contrôle, ce qui constitue un problème très grave. Elle va rédiger une note en ce sens, mais le pays prend la même direction que le Ghana, ce qui n'est pas acceptable.
- Sierra Leone : Des élections ont eu lieu l'année dernière et le nouveau ministre répond moins aux communications. La CE a tenté d'organiser une réunion parallèle lors du COFI et tentera de rétablir le dialogue. Le pays n'a pas encore reçu de carton jaune.
- Vietnam : l'évaluation n'a pas été positive. Les conclusions ont été moins nombreuses que par le passé. La principale observation est la forte sensibilisation du gouvernement. En septembre, une analyse des progrès sera reçue. Son étude préliminaire est en cours. Le pays est conscient de ses difficultés et doit les aborder au niveau des provinces. La CE envisage de s'y rendre.
- Comores : La CE est optimiste, elle y est allée début juillet et en est revenue satisfaite car le pays s'est montré réceptif. Il est revenu sur les aspects que lui avait demandés la CE. Cela dit, des élections ont eu lieu il y a quelques mois et les choses sont actuellement à l'arrêt. Le pays est porteur d'un carton rouge pour pavillons de convenance. Tous les

efforts réalisés se dissipent donc, et il faudrait voir s'il y a de la marge pour les reconduire. Actuellement, les choses stagnent quelque peu.

- Maroc : les débats relatifs à la lutte contre la pêche INN ont lieu dans le cadre de l'APPD et devraient aussi prendre place à l'ICCAT. Il faudrait insister auprès des États membres pour consolider le système. Il est nécessaire que les États membres fassent leur travail (par exemple, les importations au Maroc). Et donc il est important de changer d'approche.
- Philippines : un dialogue informel existe. Le pays a été porteur d'un carton jaune. Des contacts ont eu lieu lors du COFI car tous les navires de pêche ne possèdent pas de système VMS.

Le défi pour les Philippines est de convaincre ses grandes entreprises de mettre en place ces systèmes VMS de surveillance des navires et d'insister sur l'obligation d'en disposer à bord. L'affaire a été portée devant la Cour suprême et la décision n'est pas encore connue. Il a aussi été proposé de modifier le code de la pêche. La DG MARE est en alerte par rapport à ce qui va se passer. Elle croit que la situation va revenir à ce qu'elle était en 2014.

- Corée du sud : un groupe de travail sur la pêche INDNR existe et il s'est réuni il y a peu. Il s'axe sur les mesures du port de Corée et sur les pratiques concernant les récifs. Des recommandations ont été faites, il y a volonté de coopérer. Divers éléments ont été déployés en lien avec les DCP et les sanctions.
- Chine : un groupe de travail sur la pêche INDNR a été créé. Et la CE a pu avoir accès à beaucoup d'informations. En 2024, 35 nouvelles sanctions ont été prises. Au total, 6 entreprises ont été suspendues, il existe des problèmes de certificats de captures car le pays émet des certificats de transformation parce que la matière première provient de Russie, de Norvège et des États-Unis. Après avoir parlé de cette question avec la Chine, les 6 entreprises ont été suspendues. L'administration de pêche veut ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort l'état du port (PSMA pour les sigles en anglais), et faire avancer les choses auprès du ministère de la justice mais bien entendu c'est le conseil qui décide. La CE insiste sur la publication d'une liste de navires autorisés à pêcher. Les chiffres indiquent 2 800 navires au total, en comptant ceux qui sont contrôlés par la Chine et battent le pavillon de pays tiers. La liste des navires doit absolument être publiée. Le problème vient du fait que ce sont des pays tiers, il faut attendre de voir ce qui va se passer en Chine. Si la CE affirme que les envois vont être rejetés alors elle captera peut-être leur attention. Lorsque le système sera plus fortement numérisé, les liens pourront se resserrer.
- Japon : un groupe de travail sur la pêche INDNR s'est réuni. Les japonais contrôlent leurs importations. La coopération avec eux est positive.
- Thaïlande : un groupe de travail sur la pêche INDNR s'est aussi rencontré. Le pays sait qu'il risque de recevoir un carton jaune. Actuellement, un comité rédige la nouvelle loi, dont un point à modifier est la liste des infractions graves. La coordination se fait avec la DG MARE et la DG Trade car une signature est désirée au plus vite.
- Uruguay : pas de dialogue actif. La DG MARE a besoin de plus de personnel.



5.2- Résumé de la DG MARE sur les CDS numériques et mise en place du programme IT-Catch ; identification des éléments pour un projet d'avis du LDAC / domaines potentiels de collaboration avec la COMHAFAT et AFRIFISH.

Le représentant de la CE, M. Roberto Cesari, annonce que des séances de formation ont eu lieu et que du matériel didactique comme des vidéos et tutoriels ont été produits. Sans oublier le développement de 7 séminaires régionaux d'information pour quelques 120 pays dans le monde (aussi bien pour les pays africains que pour le Pacifique, l'Asie ou l'Amérique).

6. Le rôle de la Chine dans la pêche et l'aquaculture mondiales

6.1- Présentation par Planet Tracker d'un rapport de recherche sur les finances et l'économie de la flotte chinoise de pêche lointaine.

M. François Mosnier, de Planet Tracker, présente par Zoom le rapport qu'il a préparé, disponible sur ce lien :

https://ldac.eu/images/2024-10-16_Planet_Tracker_Chinese_DWF_Francois_Mosnier.pdf

6.2- Présentation de la Coalition INDNR de l'UE sur les résultats préliminaires des procédures de vérification du contrôle des importations des États membres de l'UE.

Mme. Amélie Giardini (EJF), membre de la coalition INDNR, effectue la présentation qui peut être consultée sur :

https://ldac.eu/images/EU_IUU_Fishing_Coalition_presentation_16_10_24-preliminary_analysis_import_control_implem_Amelie_Giardini.pdf

6.3- Mise à jour de l'industrie halieutique de l'UE sur les problèmes relatifs aux exportations des produits de la pêche de l'UE pour le renouvellement des licences auprès du registre sanitaire chinois.

M. Edelmiro Ulloa (OPNAPA/OPP3/ACEMIX/AGARBA) résume les exigences des autorités chinoises envers les entreprises communautaires, et précise qu'elles sont excessives et inadmissibles. Un exemple est la demande d'informations confidentielles (de santé, de factures, de plans de navires, etc.). Si ces exigences ne sont pas remplies, il est impossible d'être inscrit au registre des entreprises autorisées à exporter.

Par rapport à la mission chinoise qui a visité Vigo, il informe qu'elle a visité des navires et des usines, et pour le moment les informations extraofficielles pointent vers l'élargissement de la liste des espèces autorisées par la Chine.

Après débat entre les membres, où l'inégalité des conditions est clairement exposée, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Concernant les problèmes liés aux exportations de produits de la pêche de l'UE du fait de la bureaucratie chinoise et l'exigence de fournir des données confidentielles privées pour obtenir un renouvellement des licences au registre sanitaire de Chine, un projet de lettre à la DG MARE a été approuvé, expliquant les problèmes que pose la rénovation de l'inclusion au registre des sociétés exportatrices vers la Chine, et précisant la nécessité pour l'UE d'intégrer des « clauses miroir » concernant les exigences à remplir par les produits de la pêche chinoise pour pouvoir entrer sur le marché de l'UE, de sorte à ce**



que tous respectent les mêmes exigences que / des exigences similaires à celles demandées par les entreprises de l'UE qui exportent vers le marché chinois.

- Il a été convenu que la problématique du travail forcé pour la flottille de pêche lointaine en Chine ne serait pas traitée dans cette lettre.

7. Gouvernance internationale des océans (GIO) - Rapport et mise à jour des processus de l'ONU

7.1- Rapport sur le COFI36 de la FAO (Rome, 8-12 juillet 2024)

La représentante de la CE, Mme. Cristina Pichel, résume le contenu de la 36^e session du Comité des Pêches (de la FAO), à laquelle ont assisté 110 membres, près de 40 organisations intergouvernementales, 36 organisations non gouvernementales et une vingtaine d'observateurs.

Elle souligne que des tensions se sont produites entre l'UE et la Russie, du fait de la situation en Ukraine abordée dans le rapport SOFIA, entre autres choses.

Des questions comme l'aquaculture ont été soulevées (le Directeur de la FAO soulignant dans son discours d'ouverture que pour la première fois l'aquaculture a dépassé la pêche extractive sauvage), les lignes directrices volontaires de la FAO, l'importance de la durabilité, etc. L'UE a insisté sur la nécessité de consolider la lutte contre la pêche INN, le rôle des ORGP et le rôle du sous-comité de gestion des pêches récemment créé.

Par ailleurs, le débat sur la sécurité alimentaire a été engagé par rapport au rôle de la pêche et de l'aquaculture pour la nutrition et l'accès à l'alimentation.

D'autres thèmes traités ont été le changement climatique, le rôle des femmes dans la pêche et la problématique de la pollution des plastiques.

7.2- 29^e session du Conseil de l'autorité internationale des fonds marins (AIFM-ISA) (15-26 juillet) et Assemblée générale (29 juillet-2 août 2024)

Mme. Pichel (CE) annonce qu'au cours de la réunion de l'Assemblée, Mme. Leticia Carvalho, du Brésil, a été élue Secrétaire générale de l'AIFM-ISA.

S'il n'y a pas eu de consensus au niveau de la prise de décisions, la préservation du milieu marin et sa protection ont été bien accueillies.

Ensuite, le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique le contenu du projet de lettre coordonné par le LDAC et qui contient des recommandations sur les activités minières en eaux profondes et leur impact pour la pêche. Il parle notamment du rapport Draghi sur le « futur de la compétitivité européenne » et des impacts de la prospection minière pour les pêcheries de haute mer, sans oublier les projets de la Norvège d'encourager des activités de prospection et d'exploitation dans l'Arctique.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Le Secrétariat du LDAC enverra à ses membres ce projet de lettre pour approbation. Il l'enverra aussi à d'autres Conseils consultatifs intéressés par la question (PELAC,**



NWWAC, CC-S et CCRUP) pour qu'ils puissent décider s'ils souhaitent soutenir cette lettre en la signant pour la remettre conjointement à titre d'initiative inter-CC.

7.3- Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP16) (21 oct-1 nov 2024)

Mme. Despina Symons (EBCD) annonce que la semaine prochaine, la COP sur la CBD commencera en Colombie et elle souligne que la pêche et les océans occupent une place de choix à l'ordre du jour.

Cette COP devrait inclure des éléments d'interaction et de collaboration et la CBD pourrait jouer un rôle clé dans l'application du Traité BJN car le travail réalisé ces dernières années a été énorme. De fait, des directives ont été adoptées sur les ressources génétiques marines.

Elle souligne ensuite la tenue de nombreux événements parallèles en lien avec la pêche et les océans. D'ailleurs la DG MARE sera pour la première fois représentée à cette COP.

Enfin, elle invite à consulter la présentation « *The Ocean Breakthroughs* » disponible sur ce lien : https://ldac.eu/images/Ocean_Breakthroughs_UNFCCC_Despina.png

Le programme de la Journée des océans, qui aura lieu le 27 octobre 2024, est aussi disponible sur : https://ldac.eu/images/CBD_Ocean_Day_Programme_Despina.pdf

7.4- Résolution de l'AGNU sur la pêche durable (New York, 11-18 nov 2024).

La représentante de la CE, Mme. Pichel, au sujet de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, indique que la DG MARE a préparé une contribution de plus de 30 amendements. Des modifications à la DOALOS ont aussi été présentées, mais se trouvent en phase d'évaluation des commentaires.

Au sujet du Traité BJN, elle souligne l'état des ratifications de cet accord : pour le moment plus de 100 pays l'ont signé, mais il faut 60 ratifications pour qu'il puisse entrer en vigueur (jusqu'à présent il y en a 38). L'UE et ses états membres ont pris l'engagement politique de finaliser et de ratifier le Traité lors de la Conférence annuelle qui aura lieu à Nice en 2025.

Par ailleurs, Mme. Pichel elle ajoute que les préparatifs sont en cours pour la deuxième phase des négociations, pour laquelle une commission préparatoire a été constituée à l'Assemblée générale en vue d'aborder les questions que traitera la COP et de préparer l'entrée en vigueur du Traité BJN. De fait, elle précise que la COP de 2025 se déroulera en deux sessions, l'une en avril et l'autre en août, les thèmes à traiter étant différents d'une session à l'autre. Tous les documents sont disponibles sur le site web du BJN.

Au sujet du COFI, elle souligne que le travail doit se poursuivre et les débats porter sur les questions de gestion de la pêche, les accords d'accès et la flotte de pêche lointaine, sans oublier l'impact des lignes directrices volontaires de la FAO pour la pêche artisanale (SSF). Enfin, elle déclare qu'aucune date n'est arrêtée pour la tenue du prochain sous-comité des pêches de la FAO.

7.5- Voie à suivre : identification des éléments opportuns pour le projet d'avis du LDAC sur la mise en œuvre de l'agenda GIO de l'UE



Cette question n'a pas pu être abordée par manque de temps.

8. Impacts du changement climatique pour la pêche lointaine et pour les flottes extérieures :

8.1- Présentation de la CNUCED (M. David Vivas) sur « La transition énergétique des flottes de pêche : opportunités et challenges ».

M. David Vivas (CNUCED) effectue une présentation qui est à disposition en suivant ce lien : https://ldac.eu/images/Fishing_fleets_and_emissions_WG516Oct_D_Vivas_REV.pdf

Après une série de questions et des débats entre les membres, M. Luis Vicente (ADAPI) demande à ce que le procès-verbal indique que le secteur de la pêche émet un pourcentage très faible de CO₂, et que, cependant, le secteur ne bénéficie d'aucune aide pour la rénovation des flottes ou pour en améliorer l'efficacité, ou encore pour aborder le changement climatique.

8.2- Mise à jour du plan de travail du LDAC et des termes de référence pour le groupe de réflexion chargé de l'impact du changement climatique pour les pêcheries internationales.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, se livre à une présentation concrète liée au programme de travail proposé sur cette question, qui est consultable sur ce lien : https://ldac.eu/images/LDAC_Secretariat_Climate_Change_DWF.pdf

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Accepter le programme de travail proposé et convoquer le groupe de réflexion en vue de dresser un avis spécifique sur le changement climatique pour les pêcheries internationales.**

9. Autres points (but informatif uniquement)

M. Julien Daudu annonce qu'hier, 15 octobre, il a assisté virtuellement au Comité consultatif (ou « Advisory Board ») de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP). Au cours de la réunion, il a résumé l'activité du LDAC depuis la dernière rencontre et pour sa part l'AECP a présenté une mise à jour générale de la situation des programmes de développement conjoint (SCIP-JDP), des projets internationaux, des travaux sur la surveillance distante et le monitoring électronique, sans oublier les préparatifs pour la commémoration du 20^e anniversaire de la création de l'Agence.

Puis, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président du GT5, M. Daudu, annonce que la prochaine réunion du groupe est prévue pour le mois d'octobre 2025 à Bruxelles (date exacte sous réserve de confirmation). Pour finir, il lève la séance en remerciant les participants pour leurs contributions, les interprètes pour la qualité de leur travail et le Secrétariat pour son travail de coordination au cours de l'année.

LA SÉANCE EST LEVÉE



**Annexe I : Liste des personnes présentes à la réunion du GT5 du LDAC
Bruxelles, le 16 octobre 2024**

Membres du Groupe de travail 5

1. Julien Daudu. EJF – Président GT5
2. Daniel Voces. EUROPÊCHE – Vice-président GT5
3. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
4. Anne-France Mattlet. Europêche Tuna Group
5. Raúl García. WWF Espagne
6. Marc Ghiglia. UAPF
7. Roberto Alonso. ANFACO-CECOPESCA/AIPCE
8. Luis Vicente. ADAPI
9. Vanya Vulperhorst. OCEANA
10. Rob Banning. DPFA
11. Sean Parramore. EJF
12. Julio Morón. OPAGAC
13. Edelmiro Ulloa. OPNAPA / OPP3/ ACEMIX / AGARBA
14. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
15. Ignacio Fresco. OCEANA
16. Caroline Gamblin. FIAC
17. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
18. Iris Ziegler. Seas at Risk
19. Anertz Muniategui. ANABAC
20. Xavier Leduc. UAPF / ORTHONGEL
21. Iván López. AGARBA/CEPESCA
22. José Ramón Fontán. ANEPAT
23. Janne Posti. CONXEMAR
24. Nikolas Evangelides. The Pew Charitable Trusts
25. Despina Symons. EBCD
26. Héctor Fernández. Bolton Food
27. José Manuel Beltrán. OPP-Puerto Burela
28. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
29. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
30. Amélie Giardini. EJF
31. Charlotte Goulut. OCEANA
32. Maximilian Schwarz. EBCD

Observateurs

33. Roberto Cesari. DG MARE B4
34. Desiree Kjolsen. DG MARE B4
35. Isabelle Garzón. Conseillère DG MARE
36. Laurene Jolly. DG MARE
37. Julia Rubeck. DG MARE D.3
38. Soumaya Bouker. MARE D.3
39. Cristina Pichel, MARE B.1. DG MARE
40. David Vivas. CNUCED (Zoom)
41. Juan Acacio. Secrétariat général de pêche, Ministère de l'agriculture et de la pêche (Espagne)



- 42. Pedro Reis. MAC
- 43. François Mosnier. Planet Tracker (Zoom)
- 44. Hannah Richardson. Fauna & Flora
- 45. Neil Ansell. EFCA/AECP

Secrétariat du LDAC

- 46. Alexandre Rodríguez. LDAC
- 47. Manuela Iglesias. LDAC
- 48. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)